Archives parlementaires

Dons patriotiques du district de Vendôme (Loir-et-Cher), lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques du district de Vendôme (Loir-et-Cher), lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 278;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26655_t1_0278_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mutuellement un secours fraternel, les invitent à honorer l'infortune et le malheur, j'ai mis sous les yeux du Comité de surveillance le projet d'une action républicaine, depuis longtems conçue. Je lui ai offert de loger, nourrir et entretenir, instruire et élever dans les principes sans-culottides, un enfant mâle pris dans le sein d'une famille vertueuse et pauvre, appartenant à la commune de Foix. Et comme je n'étais pas assez orienté dans sa cité, je le priais instamment de m'aider par son choix à placer dignement mon bienfait.

Mon adresse prise en considération, une commission du Comité a choisi et m'a amené un enfant sans père et mère, et tel que je l'avais demandé. Il restera auprès de son bienfaiteur jusqu'à l'âge de 12 ans ou jusqu'à ce que les parens viennent à le réclamer.

Citoyen président, en faisant à la nation l'hommage de mon acte de civisme, je dois t'assurer que je n'accorde rien à la vanité. Je n'ai été ni prêtre ni noble; il ne m'est pas venu dans l'idée le moindre espoir de récompense. Je la trouve dans mon cœur. J'ai uniquement songé à remplir auprès de toi un devoir intéressant par l'exemple que j'offre aux sans-culottes, vrais français. Je ne doute pas de trouver parmi eux une foule d'imitateurs. Et alors combien pourra-t-on compter dans la République des familles indigentes soulagées! Combien de pères dans le veuvage exempts de recrutement voleront-ils à la frontière dès qu'ils ne seront pas retenus par leurs jeunes enfans! Combien d'enfans élevés dans les principes de la révolution, principes ineffaçables dès qu'ils sont puisés au berceau. S. et F. ».

PILHES.

33

Le receveur du district de Vendôme (1) **fait passer à la Convention le bordereau des dons faits à la patrie dans le sein de cette Société, à laquelle l'amour de la liberté rend tous les sacrifices faciles. Le résultat est de 55 069 l. 4 s.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Vendôme, 25 germ. II*] (3).

« Citoyen président,

J'adresse à la Convention le bordereau des dons faits à la patrie dans la Société populaire de Vendôme, dont le total monte à 55 069 liv. 4 s. Bientôt je lui ferai part des dons qui vont être versés par toutes les communes du district.

La commune de Vendôme est sans ressource et par conséquent sans richesse; mais elle prouve qu'elle veut la liberté; le frémissement d'horreur dont le digne représentant Garnier (de Saintes) a été témoin, lorsque dans cette cité on entendit parler de la conspiration qui formait le projet scélérat d'assassiner la République et ses fondateurs, la joye répandue sur tous les visages quand on sçut que la massue nationale allait frapper ces perfides, peuvent attester la bonté de l'esprit qui règne dans cette municipalité.

Cette conduite des habitants de Vendôme a été précédée de dons en assignats, chemises, souliers, d'un cavalier jacobin; dons qui, quoique faits sans éclat, n'en sont pas moins réels; elle a fait des sacrifices bien plus précieux encore : les enfans de cette commune ont volé, dès 1790, à la défense de la patrie dans un temps, où ils ne voyaient qu'une ombre de liberté, mais ils jugeaient que l'élan du courage l'amènerait toute entière.

Il était beau, Citoyen président, d'entendre des pères et mères dire à ces jeunes militaires : Voilà le plus beau jour de notre vie, nos enfans sentent comme nous ce qu'ils doivent à la patrie, cette patrie sera celle de la liberté.

Oui, Citoyen, la probité et la vertu à l'ordre du jour, les intrigans et les traîtres punis, la liberté est consolidée et le sincère républicain goûte une satisfaction bien réelle en voyant arriver ce moment si désiré par lui. Vive la Convention nationale, vive la République ».

MARGANNE.

[*Bordereau des sommes et créances données*].

	liv.	sols
En numéraire	261	14
En assignats	23 953	15
En remises des sommes versées dans l'emprunt volontaire	30 853	15
Total des dons faits	55 069	4

P.c.c. MARGANNE.

34

La Société populaire de Saint-Jean de Bournay (1) **écrit qu'elle a armé, équipé et monté un cavalier; offre à la République 200 liv. de salpêtre par décade; fait l'énumération des dons patriotiques en effets d'habillemens et d'équipement qu'elle a envoyé le 6 nivôse, et en argenterie provenant des églises de la commune** (2).

Elle a déposé sur l'autel de la patrie 64 chemises, 20 chapeaux, 47 paires de souliers, 2 paires de bottes, 120 vestes, 72 paires de guêtres, 10 culottes, 16 sacs, 6 mouchoirs, et autres effets avec une paire de boucles d'argent et 27 liv. 2 sols en numéraire. Elle a envoyé au district le 16 ventôse, 110 paires de guêtres noires, 39 vestes uniformes, 20 chemises, 100 liv. en numéraire, et le 11 germinal 336 aunes de toile offertes par le jeune citoyen Claude-Louis Bouillat. Les citoyens Etienne Ottin et François Bizet, membres de cette Société, ont fait don à la patrie de la finance de leurs offices de notaires (3).

Elle demande que le nom de la commune de Saint-Jean-de-Bournay soit changé en celui de Toile-à-Voile, à raison d'une manufacture de ces toiles qu'elle a dans son sein, et qui vient d'expédier 17 000 aunes pour le port de La Montagne (4), **et la chapelle dite des *Pénitens* pour le lieu de ses séances.**

(1) Loir-et-Cher.
(2) *P.V.*, XXXVII, 169. *B^in*, 24 flor. (2^e suppl^t) et 25 flor.; *J. Sablier*, n° 1314; *J. Mont.*, n° 18.
(3) C 302, pl. 1086, p. 1, 2.

(1) Isère.
(2) *P.V.*, XXXVII, 170.
(3) *B^in*, 24 flor (2^e suppl^t).
(4) *J. Lois*, n° 592.